



Certifié exécutoire par le Maire compte  
 tenu de la récolement en Préfecture  
 le 17/12/2010  
 le 17/12/2010  
 le Maire



HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services  
 N° tél. : 01.69.49.76.57  
 N/Réf. : NDA/ED/MR

**ARRÊTÉ N° 2010/578**  
**(série A)**

**OBJET :** Arrêté de délégation de fonctions et de signature durant l'absence de M. Jean-Claude BOUTREL, Conseiller Municipal délégué.

Le Député-Maire de la commune d'Yverres,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18,

VU l'arrêté n° 2008/132 Série A du 17 mars 2008 accordant à Monsieur Jean-Claude BOUTREL, Conseiller Municipal délégué pour toutes les questions relatives aux Bâtiments et à la Sécurité Incendie,

CONSIDERANT la réunion de la Commission communale de Sécurité le 15 décembre 2010 sur les établissements Franprix rue Pierre de Coubertin et Beth-Rivkah rue Raymond Poincaré à Yverres,

CONSIDERANT que Monsieur Jean-Claude BOUTREL est empêché le 15 décembre 2010,

**ARRÊTE**

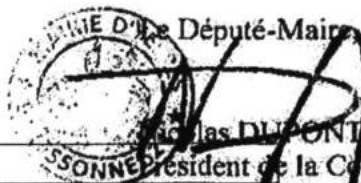
**Article 1<sup>er</sup> :** Madame Gaëlle BOUGEROL, Conseiller Municipal remplace Monsieur Jean-Claude BOUTREL le 15 décembre 2010 lors de la Commission communale de Sécurité de l'établissement Franprix, rue Pierre de Coubertin à Yverres, dans la plénitude de ses fonctions.

**Article 2 :** Monsieur Gilles CARBONNET, Conseiller Municipal, remplace Monsieur Jean-Claude BOUTREL le 15 décembre 2010 lors de la Commission communale de Sécurité de l'établissement Beth Rivkah, rue Raymond Poincaré à Yverres, dans la plénitude de ses fonctions.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- aux intéressés.

Fait à Yverres, le 15 décembre 2010.



Clas DUPONT-AIGNAN  
 Président de la Communauté  
 d'Agglomération du Val d'Yverres

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20101215-2010-578-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/12/2010

